

COMMUNE DE
B E X



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission des Finances

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022/02 du 19.01.2022

Relatif à

l'assainissement des routes de l'Alex, Cotterd et Stand

Commission composée de :

Mesdames : Laure Reine Tabac, Anna Russo

Messieurs : Christoph Roesler (Président)

Bernard Pulfer

Dario Bucci

Christophe Barbezat

Pierre Athanasiadès

Délégués de la municipalité : Messieurs les Municipaux Pierre-Yves Rapaz et Emmanuel Capancioni

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 8 février, afin d'étudier le préavis en titre. Messieurs les Municipaux Pierre-Yves Rapaz et Emmanuel Capancioni, étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission. Nous tenons ici à les remercier pour leur présentation très détaillée et pour avoir répondu, avec une grande transparence, à nos questions.

Préambules

Lors de notre séance, les municipaux présents nous expliquent que nous sommes pour des raisons légales tenus d'exécuter les travaux d'assainissement des routes de l'Alex, Cotterd et Stand soit au niveau réseau d'eau usée par la mise en séparatif de l'ensemble du secteur ainsi que le réaménagement des infrastructures routières de ces tronçons. La durée des travaux est prévue sur environ 104 semaines à raison de 150 m. environ

de tronçon bloqué à la fois. Ce quartier de notre commune est un vieux quartier nécessitant une mise à jour des réseaux d'eau et une revalorisation avec un projet urbanistique.

Les propriétaires ayant des biens sur ces tronçons auront l'obligation de mettre en séparatif leurs réseaux d'eau (claires et usées), sur leur parcelle. Selon la taille de la commune et ses moyens financiers, cela peut prendre plus de temps qu'ailleurs. La municipalité propose donc par le biais de ce préavis de tels travaux d'assainissement comme déjà effectués aux Plans et au chemin Julien Gallet par exemple. Les propriétaires ayant été avisés par mise à l'enquête publique que des travaux seront effectués sur le DP, ils sont au courant que des travaux de raccordement seront à prévoir par leurs soins, cela dans un délai de 2 ans après la fin des travaux. Le nouveau revêtement ne devra plus être ouvert pour au moins 5 ans.

La fontaine et le couvert sont un poste onéreux. Il nous a été expliqué que c'est un souhait afin de maintenir la partie historique de ce quartier et de cet endroit. Ce poste à CHF 150'000.00 maximum est le seul de tout le préavis à être approximatif. Une fois les travaux engagés et selon la solidité du couvert ou la pierre du bassin utilisés, le coût sera connu. Il nous a été garanti qu'il ne dépassera pas les CHF 150'000.00.

Il est à souligner que la grande plus-value de cet assainissement de quartier est le trottoir franchissable qui y sera intégré. Avec son nouvel aménagement, la route de l'Allex ne sera plus une route de passage, mais une route de desserte.

Le poste « ingénieur civil » a attiré notre attention pour son montant de CHF 210'000.00. Il nous a été expliqué qu'au début le projet d'assainissement de ces routes était moindre. Cependant au fur et à mesure que le projet avançait et avec les demandes et exigences pour un tel projet, le coût a augmenté. Aussi dès les CHF 150'000.00 dépassés, il a été décidé de maintenir le même bureau d'ingénieur qui fournit un excellent travail. Ceci nous paraît bien pratique, moins onéreux et judicieux.

La question du raccordement au chauffage à distance a été posée. Il nous a été expliqué que pour ce faire il fallait une distance plus raisonnable. On est trop loin de la centrale de chauffe et celle, petite, de la Servanne ne permet pas d'extension.

Considérations relatives aux moyens financiers de notre Commune :

Au budget 2022, dans le plan financier de la page 77, point 392 Assainissements Rte de l'Allex-Rte de Cotterd un montant total de Fr. 2'900'000.00 figure pour cet assainissement. Vu la durée de travaux, l'investissement annuel sera à hauteur de CHF 1'000'000.00. Nous tenons à préciser également que ces dépenses d'investissements ont été étudiées par la Commission des finances lors des séances relatives au budget 2022.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous recommande à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bex

vu le préavis municipal 2022/02 ;
ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 3'500'000.00 ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 2'260'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 113'000.00 par an ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 580'000.00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 29'000.00 par an ;
- e) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 660'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 33'000.00 par an ;
- f) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;
- g) de lever les 2 oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique de ce projet.

Pour la commission des finances

Anna Russo



Fait à Bex, le 24 février 2022